



Saint-Jean-Du-Maroni, le 21 février 2017.

REGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE
DE LA GUYANE

Affaire suivie par : Capitaine Joël BESSON

Réf : n° /RSMA-Gy/DAF/Finances

Le Lieutenant-colonel (TA) Stéphane FONTAINE
Commandant le Régiment du service militaire adapté de la Guyane

à

Destinataires *in fine*

OBJET : Collecte de la taxe d'apprentissage 2017.

P. JOINTE : Formulaire de promesse de versement.

Madame, Monsieur

Le régiment du service militaire adapté de la Guyane (RSMA-Gy) est un des acteurs majeurs de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes guyanaises et guyanais les plus éloignés de l'emploi. Notre action vise à ramener ces jeunes sur le chemin de la réussite professionnelle et à fournir aux entreprises des employés rigoureux et motivés.

Le RSMA-Gy poursuit en 2017 ses efforts en termes de volume d'accueil et de résultats. Cet objectif n'est vraiment réalisable qu'avec l'appui de votre entreprise.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir contribuer au soutien de notre action en nous désignant bénéficiaire du produit de la taxe d'apprentissage.

Le RSMA-Gy, enregistré sous le numéro 96973051997 auprès des services de la préfecture, est autorisé à percevoir le produit de cette taxe, ressource indispensable au financement de la formation et de l'insertion durable de plus de 600 jeunes par an.

J'espère sincèrement que cette démarche au profit des jeunes guyanaises et guyanais retiendra toute votre attention et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Vous remerciant par avance pour le soutien
que vous apportez, via le RSMA-Gy, aux jeunes Guyanais.*

Quartier Némé - BP 246 - 97393 SAINT-LAURENT-DU-MARONI Cedex - Tél. 05 94 34 45 38

Courriel : besson.joel@guyane-sma.fr

GUADELOUPE GUYANE MARTINIQUE MAYOTTE NOUVELLE-CALÉDONIE POLYNÉSIE FRANÇAISE LA RÉUNION SAINT-BARTHELEMY SAINT-MARTIN SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES WALLIS-ET-FUTUNA

